



AVIS

# Avis sur le budget supplémentaire Pour l'exercice 2020

JUILLET 2020



## Le CESER en quelques mots...

Le Conseil Economique, Social et Environnemental Régional, appelé CESER est issu de la loi de 1972 portant création des Régions.

Assemblée consultative, il s'agit de la deuxième institution régionale, formant avec le Conseil régional « LA REGION AUVERGNE-RHONE-ALPES »

Le CESER a pour principale mission d'informer et d'éclairer le conseil régional sur les enjeux et conséquences économiques, sociales et environnementales des politiques régionales, et de contribuer au suivi et à l'évaluation des politiques publiques.

L'assemblée du CESER Auvergne-Rhône-Alpes compte 190 conseillers issus de 4 collèges, représentant :

- Les entreprises et activités professionnelles non salariées
- Les organisations syndicales de salariés
- Des organismes et des associations
- Des personnalités qualifiées (choisies et nommées par le Préfet de région).

Proposés par leur organisme d'origine et nommés par le Préfet pour un mandat de 6 ans, ils constituent la société civile organisée.

Le CESER émet des avis (saisines), des contributions (autosaisines), et intervient dans de nombreux domaines tels que l'emploi, l'innovation, la transition énergétique, la formation, la recherche, le sport, les finances, ou tout autre thème sur lesquels il lui semble opportun de se prononcer.

Le CESER Auvergne-Rhône-Alpes puise sa force dans les valeurs de la diversité, de l'écoute et de l'échange. Cette richesse lui permet de rendre des avis décisifs, fruit d'un travail collectif.



## Préambule

A situation exceptionnelle, outil exceptionnel.

Face à la crise sanitaire, le Conseil régional a souhaité réagir rapidement en utilisant les marges de manœuvre budgétaire dont il dispose, à la faveur d'indicateurs d'épargne et d'endettement satisfaisants. Un budget supplémentaire s'imposait.

Les mesures d'urgence dégagées s'orientent bien sûr vers des équipements de santé. Mais surtout, vers l'appui aux entreprises, qui relève de la responsabilité régionale légale.

Le Budget Supplémentaire traduit par ailleurs la première étape d'un Plan de relance d'un milliard d'euros, orienté lui aussi, pour une part importante, en faveur de l'action économique.

L'enjeu est majeur. Pour la mise en œuvre de la relance à travers des outils tels que le contrat Etat-Région, le CESER appelle de ses vœux la plus large concertation de la Région avec l'ensemble des partenaires publics et avec la Société civile. Notre assemblée entend y prendre toute sa place.

[Antoine QUADRINI, Président du CESER Auvergne-Rhône-Alpes](#)

AVIS

2020-03



**Président de la commission**

M. Bernard LAURENT



# SOMMAIRE

<b>Introduction .....</b>	<b>6</b>
<b>L'économie générale du budget supplémentaire 2020 .....</b>	<b>7</b>
<b>Le budget de crédits de paiement équilibrés par des recettes .....</b>	<b>8</b>
▶ Les recettes du budget supplémentaire hors emprunt (104 M€) .....	9
▶ Les dépenses de crédits de paiement du budget supplémentaire +186 M€.....	9
▶ L'emprunt d'équilibre 84M€.....	11
<b>Le budget d'autorisations de programme pluriannuelles.....</b>	<b>12</b>
<b>Les observations du CESER.....</b>	<b>14</b>
<b>Une qualité de présentation en commission qui pallie une faible lisibilité du rapport.....</b>	<b>14</b>
<b>S'agissant des mesures d'urgence initiées dès l'origine de la crise et désormais traduites dans le budget supplémentaire en crédits de paiement.....</b>	<b>15</b>
<b>S'agissant des interventions futures de la Région.....</b>	<b>16</b>
<b>Conclusion.....</b>	<b>17</b>
<b>Remerciements .....</b>	<b>20</b>
<b>Déclaration des groupes.....</b>	<b>21</b>
<b>Résultats des votes .....</b>	<b>26</b>
<b>Contacts .....</b>	<b>33</b>

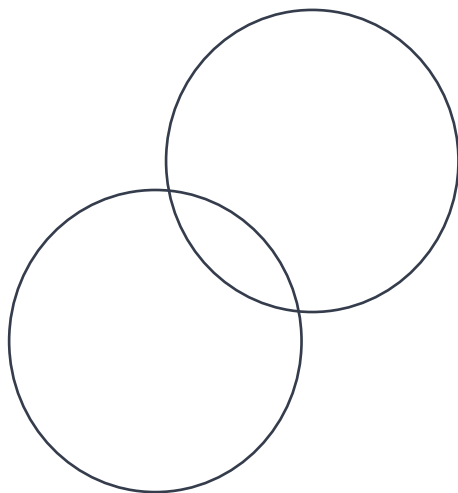


# Introduction

Alors qu'une décision modificative budgétaire est destinée à procéder à des ajustements budgétaires dans le respect du principe comptable de l'unité budgétaire, un budget supplémentaire est proposé à titre exceptionnel pour répondre :

- aux mesures d'urgence liées à la crise du COVID 19, en crédits de paiement équilibrés par les recettes
- à l'ouverture de premières autorisations de programme du plan de relance de l'économie régionale prévu pour la période 2020-2022

Un plan pluriannuel de relance d'1 milliard d'euros est en effet soumis au vote du Conseil régional lors de la même séance plénière que le budget supplémentaire. Ce plan est traduit dans le budget supplémentaire à hauteur d'1/4<sup>e</sup> de l'enveloppe en une première tranche d'autorisations de programme (plus de 240M€), et de manière plus marginale en crédits de paiement (environ 40M€).





# **L'économie générale du budget supplémentaire 2020**

---

---

## Le budget de crédits de paiement équilibrés par des recettes

Recettes (en M€)		Dépenses (en M€)	
Excédent clôture 2019	34	Minoration dépenses (transports, lycées...)	-148
Minoration recettes fiscales et dotations 2020	-145	Dépenses supplémentaires crise	+334
Décalage recettes fiscales 2019	+30		
Dynamique fiscale 2020	+50		
Fonds européens (3 volets)	+60		
Fonds de concours crise	+75		
Sous total recettes hors emprunt	----- +104		
Emprunt d'équilibre	+84		
<b>Total recettes</b>	<b>+186</b>	<b>Total dépenses</b>	<b>+186</b>



## ► Les recettes du budget supplémentaire hors emprunt (104 M€)

Les recettes combinent plusieurs composantes :

### La reprise de l'excédent reporté du compte administratif 2019 : 34 M€

### L'impact de la crise sur une minoration de certaines recettes fiscales en 2020 : -140M€

- La fraction de TVA qui a été substituée à la DGF depuis 2017 subit une baisse limitée par la garantie de l'Etat -56M€
- Les cartes grises et la TICPE, par suite de l'arrêt important du trafic durant le confinement, rapportent -84M€

### Les dotations d'Etat ont été réduites de - 5,5 M€ par la loi de finances 2020.

### Le décalage de 2019 à 2020 de l'encaissement d'une partie des recettes de cartes grises et de TICPE + 30M€

### La dynamique fiscale 2020 + 50M€

On constate en 2020 la dynamique de la CVAE calculée sur la base de l'exercice N-1 (2019) soit + 35 M€ ; On relève aussi des rentrées de recettes diverses pour ingénierie financière, hors fonds européens + 15 M€

## Les fonds européens + 60 M€

On en dénombre 3 enveloppes distinctes

- Fonds de la programmation 2014-2020 : 20 M€
- Initiative européenne Coronavirus Response Investment Initiative pour soutenir l'économie : 20 M€
- Dispositif REACT EU du plan de relance européen 20 M€

### Les fonds de concours à la Région pour la crise + 75 M€ hors fonds européens

#### En fonctionnement :

- Pôle emploi pour l'aide aux élèves infirmiers 12 M€
- Remboursement Etat de masques 17 M€
- Collectivités locales pour l'aide à l'achat des masques 2 M€

#### En investissement

- Banque des territoires (fonds éco régions unies) 16,2 M€
- Et collectivités locales (fonds éco régions unies) 18 M€
- Collectivités locales pour fonds urgence tourisme 10 M€

## ► Les dépenses de crédits de paiement du budget supplémentaire +186 M€

Elles ont été largement validées par des commissions permanentes réunies depuis le 1<sup>er</sup> avril. Les lignes budgétaires concernées ont été abondées par des virements entre chapitres autorisés à titre exceptionnel par ordonnance gouvernementale à hauteur de 15 % du volume de crédits. Le budget supplémentaire permet de rétablir les inscriptions budgétaires correspondantes.

### Les minorations prévisionnelles de dépenses - 148 M€

Elles concernent 4 postes pour des non dépenses ou des décalages de paiement

- Les TER : compte tenu des arrêts de l'offre de trains durant le confinement, la contribution à la SNCF pourrait être réduite de - 110 M€
- Les transports scolaires et interurbains : les arrêts de services entraînent également une minoration de dépenses. Mais la Région a financé une indemnisation aux transporteurs pour un montant de 56 M€. Globalement la minoration budgétaire nette est estimée à 15M€.
- Les lycées : 149 chantiers ont été suspendus et décalés, entraînant des reports de crédits. Un fonds d'indemnisation des entreprises ayant été accordé à hauteur de 15 M€, la minoration nette de dépense atteint - 20M€
- Le retard des poses de fibre optique. Il occasionne une réduction de 3M€

## Les dépenses nouvelles + 334 M€

Elles sont consacrées à hauteur de 294M€ aux mesures d'urgence et de 40M€ à de premières interventions au titre de la relance de l'activité.

- La santé : + 65 M€ en crédits de fonctionnement et 8 M€ en CP d'investissement
- Les formations sanitaires et sociales + 12 M€ en crédits de fonctionnement. Une enveloppe de 12 M€ (pôle emploi) a financé l'aide aux étudiants infirmiers (délibération commission permanente du 17/04)
- Le fonds régional culture + 15 M€ en CP d'investissement
- L'action économique

Avec 219 M€, quasi totalement en investissement, c'est le secteur prioritaire

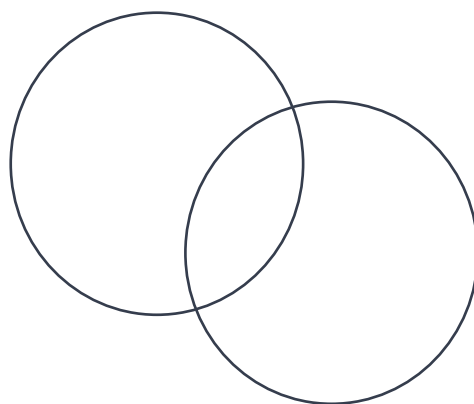
Ces mesures comprennent en premier lieu une enveloppe de crédits d'urgence de 161,7M€ au titre du développement économique, avec un « prêt rebond » pour trésorerie PME (50M€), des avances remboursables microentreprises et associations (50 M€), la participation au fonds national de solidarité (28,7 M€), un fonds d'urgence événementiel (15M€), un fonds d'urgence buralistes et taxis (10 M€), ...

Par ailleurs, la Région soutient le tourisme à travers plusieurs dispositifs dont :

- un fonds d'urgence hébergement et restauration doté de 30 M€.
- diverses mesures de relance dans l'agrotourisme, le thermalisme, les stations de ski...

Enfin, au titre de la relance, la Région abonde :

- à hauteur de 10 M€ un fonds régional d'investissement pour recapitaliser des entreprises,
- de premiers paiements (15M€) pour l'aménagement du territoire.

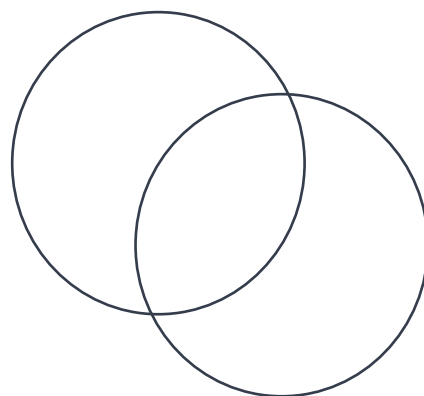


## ► L'emprunt d'équilibre 8M€

évoluer comme suit, avec des impacts lourds sur certaines fonctions :

En intégrant le budget supplémentaire, le budget 2020 devrait

En M€ (aux arrondis près)	BP 2020	BS 2020	BP + BS 2020
<b>Recettes</b>			
Recettes hors emprunt	3 424,0	104,0	3 528,0
Emprunt d'équilibre	426,0	84,0	510,0
<b>Total</b>	<b>3 850,0</b>	<b>186,0</b>	<b>4 036,0</b>
<b>Dépenses</b>			
Action économique	321,0	219,0	540,0
Transports	1 458,0	-125,0	1 333,0
Enseignement	810,0	-20,0	790,0
Santé – action sociale	16,0	73,0	89,0
Formation pro. Apprentissage et FSS	381,7	12,0	393,7
Culture, sport, loisirs	111,0	15,0	126,0
Aménagement du territoire	154,0	15,0	169,0
Autres politiques et charge dette	598,3	-	598,3
<b>Total</b>	<b>3 850,0</b>	<b>186,0</b>	<b>4 036,0</b>



## Le budget d'autorisations de programme pluriannuelles

Ce sont 240,5 M€ d'autorisations

de programme pluriannuelles nouvelles qui sont ouvertes au budget supplémentaire, dont 233 M€ en investissement.

La quasi-totalité de ces crédits est consacré au plan de relance, à l'exception d'une enveloppe de 2

millions d'euros en faveur des centres équestres.

Engagement plan de relance		Impacts BS AP/AE 2020	
<b>Axe 1 : Plan d'investissement immédiat</b>		<b>443</b>	<b>162,8</b>
Relance des chantiers à travers les CPER		100	100
"Bonus relance" communes et intercos		120	60
Nouvelle génération de CAR		220	
Soutien stations de montagne		3	2,8
<b>Axe 2 : Préférence régionale et économie de proximité</b>		<b>90</b>	<b>16,5</b>
Soutien massif économie de proximité		80	14,5
Plan en faveur du tourisme		10	2
<b>Axe 3 : Conserver et relocaliser les emplois</b>		<b>335</b>	<b>48</b>
Production locale matériel de protection		10	
Recherche entreprises santé		100	15
Relocalisation sièges d'ETI et grands groupes		40	3
Accompagner transition industrielle,		0,8	
Soutenir stratégies d'export		4	
Fonds régional d'investissement		30	30
Plan formation		150	
<b>Axe 4 : Economie plus verte et numérique</b>		<b>115</b>	<b>1,5</b>
Accélérer les transformations numériques		50	1,5
Economie respectueuse de l'environnement et innovante		65	
<b>TOTAL</b>		<b>983</b>	<b>229</b>
Agri-tourisme			4,1
La Région fête le cinéma			1
La Région fête le livre			0,6
Terre de festivals			4
<b>TOTAL crédits BS mesures de relance</b>			<b>238,5</b>

Source : tableau présenté par l'Exécutif régional lors de la commission du 1<sup>er</sup> juillet



1 EURO

2 EURO

5 EURO

1 EURO

2 EURO

5 EURO

1 EURO

2 EURO

5 EURO

## Une qualité de présentation en commission qui pallie une faible lisibilité du rapport



## Les observations du CESER

---

---

Le CESER a pris connaissance du document qui lui est soumis pour avis. Sa lecture lui est apparue assez claire concernant les recettes mais malaisée en matière de dépenses : malgré la précision fort utile des informations chiffrées, le foisonnement des informations permet peu d'en dégager rapidement l'économie générale par grandes masses de recettes et de dépenses : le texte mêle les données sur les mesures d'urgence et de relance, celles sur les crédits de paiement et les autorisations de programme pluriannuelles, et donne fort peu de références au plan de relance présenté dans un autre rapport.

Fort heureusement, la présentation en commission fut de grande qualité, à l'aide de tableaux et graphiques didactiques. En particulier, l'intervention a permis de comprendre l'articulation entre budget supplémentaire et plan de relance, voire avec la nouvelle génération de contrats Etat-Région dont la négociation se trouve différée fin 2020. Le CESER prend bonne note que le plan de relance sera décliné au fil du temps, à partir de 2021 (40M€ en crédits de paiement en 2020 seulement). Ceci se fera au fur et à mesure que pourront être levées nombre d'incertitudes, notamment en matière de recettes à partir de 2021. Ces incertitudes sont liées notamment à l'évolution de la pandémie, à celle de la récession économique et aux mesures de l'Etat et de l'Union européenne.

Le CESER a apprécié également la grande disponibilité de l'Exécutif et des services pour les échanges en commission, alors que l'ordonnance gouvernementale du 25 mars 2020 permettait de déroger à l'obligation légale de saisine.

## **S'agissant des mesures d'urgence initiées dès l'origine de la crise et désormais traduites dans le budget supplémentaire en crédits de paiement**

Le CESER prend acte d'une enveloppe globale de 334 M€ de dépenses nouvelles dont 294 M€ au titre de crédits d'aide d'urgence.

Si une enveloppe importante a été consacrée hors compétence aux équipements de santé (73M€), c'est surtout au nom d'une de ses compétences de droit commun que la Région acteur majeur d'investissement est intervenue, pour aider les entreprises à traverser la période difficile (219 M€ en matière d'action économique). Il est à noter qu'un certain nombre de dépenses correspondent à des prêts pour un montant de l'ordre de 50M€ qu'il conviendrait de distinguer nettement des subventions.

Le CESER observe qu'un certain nombre de professions, notamment dans le domaine touristique, risquent de voir leur trésorerie mise à mal à plus ou moins brève échéance et de ne pas résister face aux difficultés voire aux impossibilités à travailler avec des mesures barrières, ou avec des fermetures de frontières, et à retrouver une clientèle confiante. Il considère donc que dans ce cas les mesures régionales d'urgence devraient être prolongées et/ou adaptées aussi longtemps que nécessaire pour faire face aux conséquences de la pandémie, en fonction de critères sociaux, économiques et environnementaux clairement définis

Dans la mesure où la crise n'est pas seulement une crise de l'offre mais aussi celle de la demande, il exprime son attachement à ce que soit encouragée la relance par la

consommation. Il prend acte de la décision de l'autorité organisatrice régionale des TER de pratiquer des prix réduits durant l'été, ainsi que du projet de pass Région pour les seniors afin de faciliter leur fréquentation des musées, cinémas, hôtels, restaurants...Le CESER suggère d'explorer d'autres pistes telles que le tourisme social et solidaire, les aides aux vacances des enfants des familles fragilisées par la crise sanitaire...

Concernant la réduction des dépenses en faveur du secteur des transports, le CESER souhaite que soit pratiquée une équité de traitement pour indemnisation entre opérateurs autocaristes et ferroviaires.

### Concernant la relation avec l'Etat

Le CESER apprécie la qualité des relations de la Région avec les services de l'Etat pour gérer la crise sanitaire.

Il souhaite cependant que si la Région devait poursuivre une intervention en faveur des établissements de santé, elle le fasse en pleine responsabilité avec un transfert de compétences donnant lieu à un transfert équitable de ressources. Elle ne doit pas limiter son action à devenir un supplétif de l'Etat.

Dans ce champ comme dans d'autres, le CESER sera attentif aux projets annoncés par l'Etat en matière de décentralisation pour que la Région puisse jouer tout son rôle de collectivité à la charnière entre intérêt national et proximité, et entre fait métropolitain et équilibre des territoires.

Le CESER est bien conscient qu'un certain nombre d'effets de la crise sont encore difficiles à estimer, par exemple en matière de formation. Il demande toutefois la plus grande anticipation possible en la matière, en appelant l'Etat à la plus grande clarté pour aider l'appréhension

des problématiques.

Le CESER prend acte de la marge de manœuvre budgétaire constatée au compte administratif 2019 qui a permis à la Région une forte réactivité pour mandater rapidement des crédits d'urgence

Il apprécie qu'au-delà de la neutralisation entre réductions de recettes et réductions de dépenses, l'équilibre budgétaire n'ait pas été rompu au-delà d'un volume d'emprunt d'équilibre de 84M€, à un niveau modeste au regard du ratio de désendettement satisfaisant pour la Région à fin 2019.

Le CESER relève l'intérêt des apports extérieurs, qu'il s'agisse de l'Union européenne par différents fonds classiques ou nouveaux, ou des collectivités territoriales en fonds de concours.

Il souhaite que les fonds européens soient particulièrement bien ciblés sur les besoins prioritaires des acteurs régionaux ; la Région autorité de gestion devant jouer là un rôle majeur. Le CESER demande que les fonds prévus dans la programmation soient fongibles pour faire face aux besoins liés à la crise.

Le CESER relève la collaboration avec les autres collectivités territoriales, notamment à l'aide d'une centrale d'achat des équipements sanitaires. Il appelle de ses vœux une coordination optimisée pour limiter les doublons et les surenchères de communication, et pour accroître l'efficacité de l'argent public. Il importe ainsi de définir qui fait quoi et de développer toute la concertation nécessaire. Il renouvelle son souhait de mobilisation de la conférence territoriale de l'action publique. Il demande que la Région appuie les autres collectivités sur les compétences partagées telles que la culture, le tourisme, le sport, sans accroître la confusion des compétences.

## S'agissant des interventions futures de la Région

Le CESER est préoccupé par le risque de forte dégradation des recettes futures de la Région, du fait de la crise.

Le CESER a bien noté l'estimation par Régions de France pour 2021 d'une perte de recettes 3 fois supérieure à celle de 2020.

Il s'inquiète de l'effet retard majeur en 2021 de la chute des bases fiscales de la recette de CVAE. Cette recette économique conjoncturelle rapporte en année normale à la Région de l'ordre de 1,2 milliard d'euros. On redoute aujourd'hui une baisse de rendement en 2021 de l'ordre de 240 à 480 M€. La cause est double : la récession d'une part, le mode de collecte sur la base d'états déclaratifs plusieurs fois par an puis de reversement des fonds. Le CESER souhaite vivement que l'Etat apporte tout l'éclairage nécessaire sur les mécanismes déclaratifs et prenne les mesures pour amortir le risque d'effondrement des recettes régionales.

Le CESER s'interroge par ailleurs sur l'évolution en 2021 des autres

recettes déjà impactées dès 2020 (TVA, TICPE, cartes grises).

Le CESER souhaite une grande qualité de concertation pour préciser et mettre en œuvre la relance de l'activité.

Il demande que la Région engage sans retard une collaboration étroite avec les nouvelles intercommunalités et la métropole de LYON pour conjuguer les efforts de relance.

Il souhaite que l'Etat et la Région trouvent les meilleures voies et moyens pour :

- développer les filières sectorielles, qui ne sauraient relever de la seule décision de l'Etat
- relancer les investissements de court terme à travers les plans de rebond de l'Etat sur les crédits de paiement ou de la Région sur l'emploi
- engager très rapidement la négociation des contrats Etat-Région, axés sur les investissements structurants et ouverts aux collectivités territoriales comme pour la génération 2014-2020.

Il demande que compte tenu des défis environnementaux à lever, l'Etat et la Région engagent une

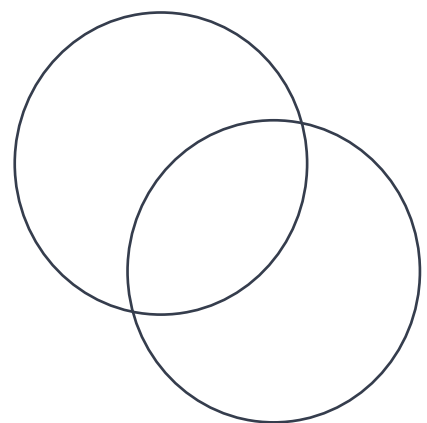
politique volontariste en faveur du ferroviaire.

Le CESER demande que l'enveloppe dédiée à la solidarité soit considérablement amplifiée dès lors que les besoins des populations en difficulté seront considérables par suite de la crise sanitaire. Il souhaite que cette enveloppe soit considérée comme une véritable dépense d'intervention pour aider les populations.

Par ailleurs, le CESER souhaite que la Région prenne en compte l'amplification des besoins de formation pour faire face aux effets de la crise sur les salariés, les demandeurs d'emploi et les indépendants.

Le CESER réitère l'intérêt de la conférence territoriale de l'action publique. Il regrette qu'elle n'ait pas encore pris la dimension attendue ;

Le CESER représentant la société civile demande avec force à être associé étroitement à l'ensemble de ces démarches.







## Conclusion

Le CESER note avec satisfaction que l'autofinancement constaté dans le compte administratif 2019 permet à la Région d'intervenir fortement en 2020 pour faire face à l'urgence sanitaire.

Il encourage la Région à accroître son effort pour répondre aux immenses besoins nés de la crise.

Dans un tel contexte, la Région doit rechercher plus que jamais l'efficacité de son action :

1. En recourant aux méthodes d'évaluation des politiques publiques
2. En pratiquant des choix d'intervention pour dégager un effet levier. Le CESER propose à la région de s'appuyer sur des critères simples axés sur un développement durable conciliant l'économique, le social et l'environnemental. Le CESER pourrait travailler avec la région pour les définir.
3. En appréhendant précisément les capacités d'intervention des différentes collectivités d'Auvergne-Rhône-Alpes et en coordonnant et mutualisant ces interventions, notamment au titre de son rôle de chef de file sur le développement économique.

Par ailleurs, au nom de sa compétence en matière d'aménagement du territoire, la Région doit veiller à l'équité territoriale en exerçant une solidarité financière vis-à-vis des collectivités les plus fragilisées par la crise.



## CONTRIBUTEURS

### ► Bernard LAURENT

Président de la commission 10 « Budget – Finances » (collège 2)

### ► Laurent CARUANA

1<sup>er</sup> vice-président – Référent de la commission

### ► Jean-Marc GUILHOT

Vice-président délégué, Président de la Conférence des présidents

## Collège

# 1\*

- BERTHE Christian (CCIR)
- BRUNET Christian (U2P)
- DUBOISSET Gilles (CCIR)
- DUPLAIN Jocelyne (CCIR)
- FIALIP Yannick (CRA)
- JOUVANCEAU Pascale (U2P)
- LASSALLE Valérie (FNTR)
- LE JAOUEN Eric (MEDEF)
- PANSERI Anne-Sophie (MEDEF)
- RENIE Stanislas (CCIR)

## Collège

# 2\*

- BARRAT Jean (CFDT)
- BLACHON Eric (FO)
- BOLF Edith (CFDT)
- FATIGA Antoine (CGT)
- GILBERT Madeleine (CFE-CGC)
- GILQUIN Jean-Pierre (FO)
- GUICHARD Karine (CGT)
- HOURS Eric (CGT)
- LAMOTTE Bruno (CFDT)
- MARGERIT Laurence (CGT)

## Collège

# 3\*

- BOUABDALLAH Khaled (Universités)
- BROUSSAS Paulette (CIDFF)
- CHAPPELLET Jean (URIOPSS)
- CLAVERANNE Jean-Pierre (CREAI)
- CONDAMIN Yvon (MRIE)
- EROME Georges (FRAPNA)
- GELAS Nadine (Pers. Qualifiée)
- LAC Jean-Pierre (Lyon Place financière)

\* **Collège 1** : Représentants des entreprises et des activités professionnelles non salariées / **Collège 2** : Représentants des organisations syndicales de salariés les plus représentatives / **Collège 3** : Représentants des organismes et associations qui participent à la vie collective de la région et représentants des associations et fondations agissant dans le domaine de la protection de l'environnement et personnalités qualifiées, choisies en raison de leur compétence en matière d'environnement et de développement durable / **Collège 4** : Personnalités qualifiées



## CONTRIBUTEURS

### Collège

# 1\*

- REYNIER Frédéric (BT)
- ROBILLARD Pierre (CJD)
- TARLIER Bruno (CPME)

### Collège

# 2\*

- MYC Michel (UNSA)
- MURCIA Jean-Raymond (CGT)
- NINNI Agnès (CFDT)
- PICHOT Arnaud (FO)
- ROUSSY Delphine (CFDT)
- VRAY Annick (CFDT)

### Collège

# 3\*

- MEKKEDEM Nassim (FAGE)
- MEZUREUX Nathalie (Universités)
- PELLA Dominique (Universités)
- PESCHIER Rémi (CRT)
- PLASSE Marie-Christine (CROS)
- POSSE Robert (UFC que choisir)
- VERDIER Jean-Louis (PQ Environnement)

\* **Collège 1** : Représentants des entreprises et des activités professionnelles non salariées / **Collège 2** : Représentants des organisations syndicales de salariés les plus représentatives / **Collège 3** : Représentants des organismes et associations qui participent à la vie collective de la région et représentants des associations et fondations agissant dans le domaine de la protection de l'environnement et personnalités qualifiées, choisies en raison de leur compétence en matière d'environnement et de développement durable / **Collège 4** : Personnalités qualifiées

## Remerciements

**BLANC Etienne**, 1er vice-président délégué aux finances, à l'administration générale, aux économies budgétaires et aux politiques transfrontalières du Conseil régional Auvergne-Rhône-Alpes

**BAILBE Philippe**, Directeur général des services du Conseil régional Auvergne-Rhône-Alpes

**PERNAUDET Sébastien**, Directeur général adjoint du Conseil régional Auvergne-Rhône-Alpes

**SIMON Claire**, Directrice de la Direction des finances du Conseil régional Auvergne-Rhône-Alpes

**BONNEVILLE Agnès**, Directrice adjointe en charge du budget de la Direction des finances du Conseil régional Auvergne-Rhône-Alpes

## Remerciements

*Le CESER Auvergne-Rhône-Alpes remercie les personnes auditionnées dans le cadre de l'élaboration de cet avis.*

*Les conseillers approfondissent leurs connaissances en prenant appui notamment sur les auditions, les enquêtes, les débats menés dans le cadre de la commission ou du groupe de travail. De nombreuses personnalités sont entendues chaque année par l'assemblée, ces spécialistes délivrent ainsi leur savoir et leur expérience, ces échanges sont une grande richesse pour le CESER.*

# Déclaration des groupes

---

## ► INTERVENTION DE Pascale JOUVANCEAU, Au nom du collège 1

La crise COVID a un impact majeur sur le budget 2020 (carte grise, TICPE, TVA) et aura un impact en 2021 sur la CVAE de 30 à 40 % de baisse.

Les dépenses sanitaires exceptionnelles représentent 87 M€. Les mesures de relances sont nécessaires pour soutenir les territoires. : taxis tourisme...

Le global des nouvelles dépenses représentent 334 millions d'euros.

Il y a quelques gains à noter compte tenu des arrêts de chantiers comme la fibre ... (-148 M€).

Il faut financer 186 M€ supplémentaire.

Un suivi rigoureux du budget sera à assurer.

Elle rend indispensable de repenser notre modèle de développement, de réfléchir collectivement, et de repositionner l'humain et son environnement au cœur de chacun de nos choix collectifs. Il est donc de notre responsabilité d'en avoir conscience, de l'anticiper et de mettre en place les mesures nécessaires pour prévenir cette situation. Il en va de l'avenir économique de notre région.

Depuis le début de cette mandature, le Conseil régional Auvergne-Rhône-Alpes sous la Présidence de Laurent Wauquiez a privilégié les économies sur les budgets annuels de fonctionnement pour disposer d'une puissance financière en investissement.

Grâce à cette orientation, notre Région est la seule à apporter en cette période de crise sanitaire et financière autant d'aides à toutes les entreprises industrielles, commerciales, artisanales et de services.

Sauf expressions individuelles, le Collège 1 votera cet avis.

---

## ► INTERVENTION DE Jean-Marc GUILHOT, Au nom de la CFDT, UNSA et CFTC

Ce budget supplémentaire de crise mélange urgence et relance et interroge quant à sa logique.

1. Un budget supplémentaire qui mélange urgence et relance...

L'économie générale du dispositif a été bien comprise, avec des crédits de paiement d'urgence pour 186 M€ et une autorisation de programme affectée à la relance qui représente environ 24 % du milliard annoncé sur 3 ans. De fait, la consolidation des budgets primitif et supplémentaire font franchir la barre des 4 Mds de budget régional en 2020.

Si cela est clair, on constate néanmoins des confusions entre prêts, aides et subventions ainsi qu'entre urgence et relance. Ce mélange des genres aurait justifié qu'une instance comme la

CTAP, créée pour assurer la coordination des politiques publiques locales, soit le lieu de la concertation de toutes ces mesures, mais cela aurait supposé une véritable volonté politique qui fait visiblement défaut.

La clarté et l'efficacité du plan sera plus que jamais nécessaire pour affronter les contraintes budgétaires à venir avec notamment une baisse de CVAE pour notre région comprise entre 240 et 480 M€ selon Régions de France. Ceci alors même que cette cotisation représente 1/3 des recettes régionales... D'où une question aujourd'hui sans réponse : quel financement la Région mobilisera-t-elle pour le reste du milliard annoncé par son Président ?

Une des pistes évoquée dans le document du Conseil régional serait à rechercher du côté des fonds européens, ce budget supplémentaire inscrivant en recettes 20 petits M€ suite aux annonces de la commission européenne sur un plan de relance européen. Le projet d'avis qui nous est soumis préconise à juste titre que ces fonds soient fongibles pour faire face aux besoins liés à la crise.

Lorsqu'en commission 10 nous demandons à l'Exécutif régional un état de la consommation des crédits de la programmation 2014-2020, dont nos concitoyens de la région auraient grand besoin dans la période de chômage massif qui s'annonce, il nous est répondu que rien ne justifierait qu'Auvergne-Rhône-Alpes rende des fonds à l'Europe. Mais nous n'avons aucune information sur les crédits non encore consommés et qui pourraient être dégagés d'office à la fin de cette année.

2. dont la logique pose question :

Qu'on parle d'urgence ou de relance, l'efficacité du plan relèvera de sa logique, ce qui nous amène à poser des questions telles que : quelles sont les priorités du plan régional, où se situe l'urgence de solidarité ?

Sur cette dernière interrogation par exemple il y a loin des annonces aux actes : sur 294 M€ d'urgence en crédits de paiement, on en dénombre 0,6 % sur le soutien aux associations de lutte contre la pauvreté. On comprend mieux que ce projet d'avis de notre commission 10 suggère d'explorer d'autres pistes telles que des aides pour les familles frappées par la crise ou d'amplifier considérablement l'enveloppe dédiée à la solidarité, aux besoins des populations en difficulté et de considérer cette enveloppe comme dépenses d'intervention. Pour venir en aide aux gens les plus fragilisés par la crise, point n'est besoin de faire de la communication politique entre dépenses de fonctionnement et d'investissement : il suffit de dégager des dépenses d'intervention pour leur permettre de vivre, tout simplement.

Autre chapitre qui nous interroge en termes de priorités : la formation professionnelle. Là encore, avec discernement, la commission 10 conseille à la région de prendre en compte l'amplification des besoins en formation des salariés pour affronter au mieux les impacts de la crise.

On ne peut pas faire comme si la formation n'avait pas été considérablement appauvrie depuis 3 ans. Et pourtant pas un euro de crédit ne lui est destiné dans les mesures présentées (en dehors des formations sanitaires). Dont acte. Rappelons simplement, pour avertir des dégâts à venir, que l'arrêt des financements des organismes de formation que l'on constate déjà va engendrer des faillites, et que leurs renouvellements, ou re-crétions, ne se feront pas en un claquement de doigt.

Pour nous, la priorité d'un plan de relance aujourd'hui est double : dégager des dépenses d'intervention –tordant le cou au passage aux termes bien vétustes de fonctionnement et d'investissement– pour protéger la population et, simultanément, soutenir la relance. Un effort régional sur la formation professionnelle aurait été, pour la 1<sup>ère</sup> fois depuis 2015, l'occasion de cocher ces deux cases. C'est dommage.

Nous nous félicitons enfin de la préconisation conclusive du projet d'avis qui invite la région à se doter de critères de développement durable. C'est l'occasion d'entamer une réflexion sur la conditionnalité des aides et d'opérer le virage nécessaire vers une évaluation des politiques publiques régionales prévue par la loi mais qui peine à s'installer en Auvergne-Rhône-Alpes.

Pour conclure, répétons pour le déplorer que le CESER n'est consulté, a posteriori, que sur un

petit quart du plan de relance de la région. A l'instar des Pays de la Loire ou de Nouvelle Aquitaine, d'autres régions ont associé leur CESER en amont du processus d'élaboration de leur plan de relance. Autre lieu, autre mœurs : lorsqu'en Auvergne-Rhône-Alpes nous demandons si la société civile serait au moins consultée sur l'ensemble du plan de relance, nous n'obtenons pas de réponse précise.

La CFDT, l'UNSA et la CFTC voterons bien sûr ce projet d'avis bien étayé, pourvu de préconisations constructives et demandant fortement à être associé à l'ensemble des démarches d'élaboration de ce plan qui doit se nourrir des besoins du terrain.

---

## ► INTERVENTION de Laurence MARGERIT, Au nom de la CGT, FSU et Solidaires

Le CESER Auvergne-Rhône-Alpes a été saisi par l'Exécutif régional pour donner un avis sur le budget supplémentaire qui sera voté cette semaine par la Région. Nous pouvons saluer cette initiative, compte tenu que l'ordonnance relative à l'État d'Urgence ne l'y obligeait pas.

Mais, au regard des circonstances, avec une crise sanitaire qui pourrait conduire à une crise économique et sociale de très grande ampleur, et pour un « budget supplémentaire » qui conduit à engager les premières mesures du plan de relance économique élaboré par la Région, il aurait été néanmoins intéressant de pouvoir être saisi plus en amont, notamment sur l'aspect du plan de relance, comme en Région Pays de Loire, où la Présidente est intervenue en bureau du CESER le 4 mai pour présenter les mesures d'urgence mises en place par la collectivité et lui demander de préparer des propositions qui pourraient être étudiées dans le cadre d'un « plan de relance » que prépare la Région à l'été.

Nous intervenons donc à posteriori, néanmoins, le plan étant étalé sur plusieurs exercices, il est permis de penser que notre avis contribuera à éclairer l'Exécutif sur des mesures à prendre pour empêcher que la crise sanitaire n'entraîne un désastre économique, social et environnemental. Et il est encore temps pour engager cette concertation, que ce soit avec le CESER qui, sous la mandature précédente, avait produit un avis en amont de SRDEII ou, encore, avec les organisateurs du Forum de novembre 2019 « Réussir la transition industrielle » qui ont travaillé sur la mise en forme des échanges.


Nous partageons globalement l'avis du CESER concernant le dispositif, notamment sur le manque de lisibilité du chapitre dépenses du plan.

Néanmoins, nous estimons que le plan de relance aurait pu être beaucoup plus ambitieux, compte tenu du budget global de la Région et de sa capacité d'investissement tant vantée par l'Exécutif. Ainsi, ce plan de relance devrait monter en puissance au fil du temps à partir de 2021 (40M€ en crédits de paiement en 2020 seulement). En 2020, il y aura 334 M€ de dépenses nouvelles dont 294 M€ au titre de crédits d'aide d'urgence.

Nous déplorons que les aides allouées le soient sans critères précis. Toutes les aides se font sans que soit évoqué la moindre conditionnalité en matière sociale, environnementale, sans la moindre conditionnalité concernant le versement de dividendes, sans aucune conditionnalité concernant le maintien et le développement des emplois, sans conditionnalité sur l'obligation d'obtenir un avis favorable du CSE de l'entreprise.

Or, comme l'exprime le collectif regroupant associations et syndicats dans une tribune du journal le Monde du 3 juillet : « Face à l'urgence écologique et sociale, nous ne pouvons plus nous contenter des vœux pieux des grandes entreprises ».

*Pire, c'est sur une « stratégie de choc » que le gouvernement entend tabler, profitant de cette crise pour adosser son projet de relance de l'activité, sur la multiplication des plans de « performance collective », plans qui repose généralement sur un mixe de hausse du temps de travail, baisse des salaires, dégradation des conditions de travail et de vie au travail. Et ce, sans garantie quant à la pérennité des emplois, ainsi qu'en font l'expérience les salariés de Smart. Cette voie est inacceptable,*



car les salariés ont déjà payé un lourd tribut à la crise, et elle va conduire irrémédiablement à une récession économique.

Nous regrettons également que dans le plan de relance, alors qu'il est question d'un « green deal à l'échelle du territoire » et d'« intensifier les investissements pour les mobilités propres », rien ne soit prévu pour le ferroviaire. C'est un des modes de transports le moins polluant et surtout très utile aux auvergnats rhônalpins pour se déplacer. De plus la SNCF est la seule entreprise de transports qui ne bénéficie d'aucune aide même dans le plan de soutien. Elle serait au contraire taxée de 110 millions d'€, sans équité avec les autres opérateurs.

Ces deux éléments démontrent bien que l'exécutif du conseil régional a des difficultés à prendre en compte l'aspiration des électeurs en faveur de l'environnement et reste arcbuté sur des schémas du vieux monde...

Nous n'oublions pas que, si cette pandémie est inédite par son ampleur, elle n'est pas une surprise pour tout le monde, les alertes par les scientifiques et les climatologues ont été nombreuses et pas entendues. Alors que les partisans de ce vieux monde s'accrochent encore à l'espoir qu'il ne s'agirait que d'une crise sanitaire, qui plus est, conjoncturelle, nous partageons l'analyse portée par des nombreuses voies, telles que celle de J.M. Harribey, voyant dans cette crise « l'imbrication inédite d'une crise sociale et d'une crise écologique, dont la crise économique est la traduction quantitative de l'impasse capitaliste ».

Relever ce défi qu'impose la situation rend donc nécessaire de mener une politique ambitieuse et coordonnée pour construire et innover pour un monde encore possible. Or quelle cohérence, quelle coordination, quelle convergence entre les différentes initiatives prises et les « enveloppes financières » annoncées ?

Le constat que nous pouvons faire c'est une absence totale de coordination au profit d'une mise en concurrence exacerbée entre territoires, à l'échelle européenne comme à l'échelle des régions françaises.

C'est ainsi que chaque région se veut la plus attractive pour attirer les entreprises ou, comme le préconise l'Exécutif Aura, pour attirer les « talents ».

La responsable de l'agence économique évoque, concernant les mesures pour attirer les talents, des facilités pour accéder à un logement, pour le travail du conjoint...

Jusqu'où faut-il aller pour attirer les entreprises, les talents ? L'institut de l'entreprise (think tank très libéral) préconisait dans un précédent rapport d'offrir des primes pour attirer des talents, mesures qui n'étaient jusqu'alors « réservées » qu'aux cadres dirigeants des multinationales, et n'engagées que des fonds privés.

C'est ainsi chaque région se veut la plus innovante pour devenir le numéro 1 pour le développement des énergies renouvelables (autour de l'hydrogène en Aura), les industries et technologies de la santé, le numérique...il est totalement illusoire de prétendre développer de telles ambitions à l'échelle d'un seul périmètre régional.

En Auvergne-Rhône-Alpes, s'il est fait allusion à un travail éventuel avec d'autres collectivités territoriales de la région, il est rarement fait état de travail avec d'autres régions ou avec l'état. Quant à L'Europe, elle n'est citée que pour capter d'éventuelles aides alors que la taille et la position géographique de notre région lui ouvre des opportunités et lui confère des responsabilités particulières. Un autre axe de coopération est à construire avec les métropoles, qui constituent désormais un acteur économique incontournable. D'autant que, dans la région, celles-ci peuvent contribuer à équilibrer le territoire.

Un dernier point pour souligner que l'augmentation drastique de l'abstention lors des dernières élections municipales doit nous interroger sur la légitimité de l'action publique, l'avenir de notre démocratie et du vivre ensemble et la manière de leur redonner un sens.

Nous voterons l'avis du CESER.



---

## ► INTERVENTION D'Yvon CONDAMIN, Au nom du Collège 3-4

Monsieur le Président, cher(e)s collègues,

Mon intervention au nom des collèges 3 et 4 concerne l'avis sur le Compte administratif et celui sur le Budget supplémentaire 2020.

Le collège 3-4 s'associe pleinement aux explications et commentaires contenus dans les avis qui nous ont été soumis.

La poursuite de l'amélioration de l'épargne brute et de la décroissance de la dette nous apparaissent effectivement comme des facteurs de nature à favoriser la capacité d'investissement et le rôle de « stratégie » de la Région.

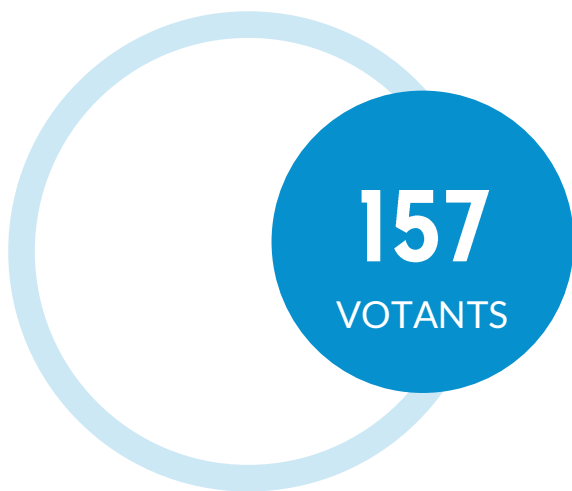
Nous souhaitons cependant souligner 3 points spécifiquement :

- La crise sanitaire que nous traversons va accentuer les fractures sociales dans notre Région et nous souhaiterions que les capacités financières importantes qui ont pu être dégagées ces dernières années soient plus massivement encore engagées dans le soutien à tous les acteurs de la vie économique, sociale et environnementale ;
- Une attention particulière doit être portée aux populations et aux territoires les plus fragiles : les soutiens devraient prendre des formes diverses, y compris en financement de fonctionnement des associations qui sont engagées dans la lutte contre l'exclusion : une petite ligne figure dans le plan de relance régionale ; elle devrait être considérablement amplifiée pour être à la hauteur du défi qui est devant nous.
- Enfin le collège 3-4 souhaite que le travail d'analyse « par secteurs » entrepris par la commission 10 se poursuive : en cherchant à identifier et à consolider les interventions financières de toutes les collectivités publiques sur les dits secteurs on a une chance que les actions publiques se coordonnent et soient optimisées : cette approche sera plus nécessaire encore, tant les finances de toutes ces collectivités vont être mises à mal.

Le collège 3 4, sauf expressions individuelles, votera favorablement l'avis du CESER.

# Résultats des votes

Assemblée plénière du 7 juillet 2020



**152** ONT VOTE POUR

**0** ONT VOTE CONTRE

**5** SE SONT ABSTENUS

**0** N'ONT PAS PRIS PART AU VOTE

Collège	Organisation	Nom	Pour	Contre	Abst	NPPV
1	Chambre de commerce et d'industrie de région Auvergne-Rhône-Alpes	BORTOLIN Alain	X			
		BERTHE Christian	X			
		DUBOISSET Gilles	X			
		DUPLAIN Jocelyne	X			
		PARAIRE Daniel	X			
		RENIE Stanislas	X			
		SIQUIER Marie-Amandine	X			
		Non désigné(e)				
		VEYRE de SORAS Christine	X			
	Mouvement des entreprises de France (MEDEF) Auvergne-Rhône-Alpes	CELMA Patrick	X			
		CHARVERON Philippe	X			
		LE JAOUEN Eric	X			
		PANSERI Anne-Sophie	X			
		VENOSINO Dorothée	X			
	Confédération des petites et moyennes entreprises (CPME) Auvergne-Rhône-Alpes	BESSON -THURA Séverine	X			
		Non désigné				
		STOJANOVIC Sandrine				
		TARLIER Bruno	X			
	U2P Auvergne-Rhône-Alpes	BRUNET Christian	X			
		CABUT Bruno	X			
		DESPRET Françoise				
		JOUVANCEAU Pascale	X			
	Chambre régionale de métiers et de l'artisanat Auvergne-Rhône-Alpes	GIROD Pierre	X			
		LATAPIE Didier	X			
		MOLLARD André				
		PELLISSIER Elisabeth				
		PEYREFITTE Carole	X			
	Accord UNAPL Auvergne-Rhône-Alpes et CNPL Auvergne-Rhône-Alpes	BEZ Nicole	X			
		BLANC Dominique	X			
		MARCAGGI Christophe	X			
		ROBERT Anne-Marie	X			
	Centre des jeunes dirigeants Auvergne et Rhône-Alpes	ROBILLARD Pierre				
	Pôle de compétitivité Lyon Biopôle Minalogic Partenaires Céréales Vallée ViaMéca - Plastipolis et Tenerrdis	CHABBAL Jean	X			
CLEMENT Florence						

Collège	Organisation	Nom	Pour	Contre	Abst	NPPV
		MARTEL Alain	X			
	France Chimie Aura	FURMINIEUX René-Pierre				
	Comité des banques Auvergne-Rhône-Alpes de la Fédération bancaire française	GRENIER Pierre-Henri	X			
	UIMM Auvergne-Rhône-Alpes	BORDES Claude	X			
		PFISTER Françoise	X			
	Fédération française du bâtiment de la région Auvergne-Rhône-Alpes	REYNIER Frédéric				
	Fédération régionale des travaux publics Auvergne-Rhône-Alpes	CORNUT Jean-Marc				
	Accord Fédération nationale des transports routiers Auvergne-Rhône-Alpes et Fédération des entreprises de transports et logistique de France	LASSALLE Valérie	X			
	Union inter-entreprises de Lyon et sa région	POTELLE Jean-Charles				
	Association régionale Auvergne-Rhône-Alpes des industries agro-alimentaires	TRICHARD Alain	X			
	Accord entre délégation territoriale de l'union des entreprises et des salariés pour le logement et les chambres régionales de la Fédération de promoteurs constructeur de France Auvergne-Rhône-Alpes	VERRAX Eric				
	SYNTEC Rhône-Alpes	DESSERTINE Philippe	X			
	Accord entre les directions régionales de la SNCF, d'EDF et de la Poste	THAUVETTE Alain	X			
	Union nationale industries carrière Auvergne-Rhône-Alpes	BOISSELMON Alain				
	Chambre régionale d'agriculture Auvergne-Rhône-Alpes	FIALIP Yannick				
		FLAUGERE Jean-Luc				
		THOMASSON Pascale	X			
	Fédération régionale des syndicats d'exploitants agricoles Auvergne-Rhône-Alpes	COMBE Véronique	X			
		ROYANNEZ Jean-Pierre				
	Les Jeunes agriculteurs Auvergne-Rhône-Alpes	Non désigné(e)				
		LEROY Jérémy	X			
	Confédération paysanne Auvergne-Rhône-Alpes	GUINAND Jean				
		ROUX Annie				
	Coordination rurale Auvergne-Rhône-Alpes	LAMIRAND Georges				
	COOP de France Auvergne-Rhône-Alpes	CHAVOT Christophe				
	Confédération régionale de la mutualité, de la coopération et du crédit agricole Auvergne-Rhône-Alpes	JOUVE Henri			X	
	Union des employeurs de l'économie sociale et solidaire	BERNELIN Thierry	X			

Collège	Organisation	Nom	Pour	Contre	Abst	NPPV
2	Comité régional de la Confédération générale du travail Auvergne-Rhône-Alpes	BENSELLA Lynda	X			
		BERAUD Catherine	X			
		BOUVERET Lise	X			
		BOUVIER Bruno	X			
		CANET Fabrice	X			
		DA COSTA Rosa	X			
		FATIGA Antoine	X			
		FAURE Philippe	X			
		GELDHOF Nathalie	X			
		GUICHARD Karine	X			
		HOURS Eric	X			
		MARGERIT Laurence	X			
		MURCIA Jean-Raymond	X			
		NATON Agnès	X			
		PUTOUX Laurent	X			
		RODRIGUEZ Vincent	X			
		SALA Chantal	X			
	TOURNEUX Stéphane	X				
	Union régionale de la Confédération française démocratique du travail Auvergne-Rhône-Alpes	BARRAT Jean	X			
		BOLF Edith	X			
		DUPUIS Steve	X			
		FASOLA Blanche	X			
		GUILHOT Jean-Marc	X			
		GUILLOT Daniel	X			
		JUYAUX-BLIN Christian	X			
		LAGNIER Christine	X			
		LAMOTTE Bruno	X			
		LOZAT Jean-Luc			X	
MORAIN Marie-Christine		X				
MORISSE François	X					
NINNI Agnès	X					
RAUFAST-BENBAKKAR Michelle	X					
ROUSSY Delphine	X					
SIVARDIERE Patrick	X					

Collège	Organisation	Nom	Pour	Contre	Abst	NPPV
		VRAY Annick	X			
	Union régionale de la Confédération générale du travail Force ouvrière Auvergne-Rhône-Alpes	BLACHON Eric	X			
		BOCHARD Frédéric	X			
		DELAUME Colette	X			
		GILQUIN Jean-Pierre	X			
		LEYRE Michelle	X			
		PICHOT Arnaud	X			
		ROUVEURE Gisèle	X			
		SAMOUTH Pascal	X			
		SEGAULT Hélène	X			
		TEMUR Hélène	X			
		VINCIGUERRA Pio				
	Accord entre l'union régionale de la Confédération des travailleurs chrétien Auvergne et l'Union régionale de la Confédération française des travailleurs Rhône-Alpes	GRANDJEAN François	X			
		LAURENT Bernard	X			
		RUCKA Agathe	X			
	Union régionale de la Confédération française de l'encadrement Confédération générale des cadre Auvergne-Rhône-Alpes	ACOLATSE Erick	X			
		CARCELES Robert	X			
		CARUANA Laurent	X			
		GALLIEN Sylvie	X			
		GILBERT Madeleine	X			
	Union régionale de l'Union nationale des syndicats autonomes Auvergne-Rhône-Alpes	BISSON Bruno	X			
		HAMELIN Catherine	X			
		MUSSET Sophie	X			
		MYC Michel	X			
	Fédération syndicale unitaire Auvergne-Rhône-Alpes	DI MARCO Anna	X			
	Union syndicale solidaires Auvergne-Rhône-Alpes	MILBERGUE Denise	X			
		VELARD Patrick	X			
<b>3</b>	Union régionale des associations familiales Auvergne-Rhône-Alpes	VIGNAUD Béatrice	X			
	Caisses d'allocations familiales de la région Auvergne-Rhône-Alpes	VIALLE Alain				
	Accord entre CARSAT Auvergne, CARSAT Rhône-Alpes et l'association régionale des caisses de MSA Auvergne-Rhône-Alpes	DOGNIN DIT CRUISSAT Sarah	X			
	GROUPAMA Auvergne-Rhône-Alpes	LAOT Patrick	X			
	Union régional de la Mutualité française Auvergne-Rhône-Alpes	AUBRY Marc	X			
	Fédération hospitalière de France régional Auvergne-Rhône-Alpes	GEINDRE Catherine				
	Accord entre la délégation Auvergne-Rhône-Alpes de l'Union française des retraités, UNIORPA, Union régionale des Fédération départementales Génération Mouvement les aînées ruraux et Fédération national des associations de retraités Auvergne-Rhône-Alpes	AUSSEDAT Philippe	X			
	Accord entre le CREA I Auvergne et le CREA I Rhône-Alpes	CLAVERANNE Jean-Pierre	X			
	URIOPSS Auvergne-Rhône-Alpes	CHAPPELLET Jean				
	Union régionale SCOP et SCIC Auvergne et Rhône-Alpes	BABOLAT Guy	X			

Collège	Organisation	Nom	Pour	Contre	Abst	NPPV
	Association pour le digital en région Auvergne-Rhône-Alpes	PROST Michel-Louis	X			
	Conférence des établissements publics de recherche en Auvergne-Rhône-Alpes	PELLA Dominique	X			
	Accord entre les présidents de l'Université de Lyon, de l'Université Grenoble-Alpes et l'Université Clermont Auvergne et associés	BERNARD Mathias	X			
		BOUABDALLAH Khaled	X			
		DUMASY Lise				
		MEZUREUX Nathalie	X			
	Section régionale FCPE, PEEP, UNAAP, URAPEL Auvergne et Rhône-Alpes	BENOIT Jean-Marie	X			
		GALLO Anaïck	X			
		SAGOT Fabrice	X			
		ZAYET Zihar	X			
	Association Lyon place financière et tertiaire	LAC Jean-Pierre	X			
	CRAJEP Auvergne-Rhône-Alpes	COURIO Valérie			X	
		MONNET Alexis	X			
	Union régionale des centres d'information sur les droits des femmes et des familles Auvergne-Rhône-Alpes	BROUSSAS Paulette	X			
	Accord entre UNEF, AFEV, FAGE et UNI	BARRETT Charlotte	X			
		MEKEDDEM Nassim	X			
	Union régionale des fédérations laïques Auvergne-Rhône-Alpes	QUADRINI Antoine	X			
	Accord entre le comité régional olympique et sportif Auvergne et le comité régional olympique et sportif Rhône-Alpes	PLASSE Marie-Christine	X			
	Comité régional du tourisme Auvergne-Rhône-Alpes	PESCHIER Rémi	X			
		VIGNAT Josette	X			
	Accord union fédération des consommateurs Auvergne et Rhône-Alpes	POSSE Robert	X			
	Chambre régionale de l'économie sociale et solidaire	MOYROUD Anne	X			
		ROSENBERG Armand				
	Accord entre l'Association Rhône-Alpes des conservateurs (ARAC) et la Fondation du patrimoine	NUIRY Jean-Bernard	X			
	Syndicat des entreprises artistiques et culturelles	MANOLOGLOU Antoine			X	
	Accord association sauve qui peut le court métrage, association Ardèche Images, EPCC, CITIA, association IMAGINOVE, association GRAC, association ACRIRA, association les Ecrans, association Plein champ et la Cinéfabrique	MARTIN Gérard	X			
	Accord entre les associations de bibliothécaires de France Auvergne et Rhône-Alpes, associations des libraires d'Auvergne et de Rhône-Alpes	MASSAULT Christian	X			
	Accord ARRAHLM, CNL, SOLIHA, EPL et UNPI	ARGENSON Jean-Jacques	X			
		GRATALOUP Sylvain	X			
		JUILLAND Christine				
		LE FAOU Michel				
		PATAT Salomé				
	Fédération des acteurs de la solidarité Auvergne-Rhône-Alpes	BEDIAT Patrick	X			

Collège	Organisation	Nom	Pour	Contre	Abst	NPPV
	Accord ATD Quart-Monde, union régionale des entreprises d'insertion Auvergne-Rhône-Alpes, secours populaire française Rhône-Alpes et Auvergne, délégation régionale du Secours catholique Auvergne et Rhône-Alpes	GOUEDARD-COMTE Marie-Elisabeth	X			
	Mission régionale d'information sur l'exclusion	CONDAMIN Yvon	X			
	Association filière bois Fibois Auvergne-Rhône-Alpes	BAREAU Anne-Marie				
	Accord entre URAPEI Rhône-Alpes et Auvergne, direction régionale de l'APF Auvergne-Rhône-Alpes, Fondation Perce Neige, APAJH Auvergne-Rhône-Alpes	PICCOLO Maël	X			
	Association nationale des apprentis	CADIOU Aurélien			X	
	Accord entre la Fondation OVE et Handi-Sup Auvergne	DEMAGNY Jean-Pierre	X			
	Jeune chambre économique Auvergne-Rhône-Alpes	BONNEFOY Thomas	X			
		CHAMBA Cécile	X			
	Union des fédérations Auvergne-Rhône-Alpes de protection de la nature	EROME Georges	X			
		RESCHE-RIGON Frédérique	X			
	Fédération régionale Auvergne pour la protection de la nature et de l'environnement	SAUMUREAU Marc	X			
	Ligue de coordination Auvergne-Rhône-Alpes de protection des oiseaux	RIVIERE Elisabeth	X			
	Conservatoire d'espace naturels d'Auvergne	AUBERGER Eliane	X			
	Fédération régionale des chasseurs d'Auvergne-Rhône-Alpes	CERNYS Rémy	X			
	Personnalités qualifiées en lien avec l'environnement et le développement durable	DESSEIN Aurélie	X			
D'HERBOMEZ-PROVOST Sophie		X				
GUIEAU Willy		X				
VERDIER Jean-Louis		X				
4	Personnalités qualifiées	BARATAY Denis	X			
		BRUNO Marie	X			
		DOYELLE Manon	X			
		FAUREAU Bernard	X			
		GELAS Nadine	X			
		HABOUZIT Michel	X			
		MARGUIN Christophe	X			



# Contacts

## Délégué général

Grégory MOREL

gregory.morel@auvergnerhonealpes.fr – Tél. : 04 26 73 41 95

## Déléguée générale adjointe

Véronique MACABEO

veronique.macabeo@auvergnerhonealpes.fr – Tél. : 04 26 73 47 44

## Chargé d'études

Michel RAFFIN

michel.raffin@auvergnerhonealpes.fr – Tél. : 04 26 73 41 45

## Contact presse

Nancy PIEGAY

nancy.piegay@auvergnerhonealpes.fr – Tél. : 04 26 73 40 44

Vous souhaitez suivre l'actualité du CESER Auvergne-Rhône-Alpes,  
inscrivez-vous à notre newsletter sur

[lettre.ceser@auvergnerhonealpes.fr](mailto:lettre.ceser@auvergnerhonealpes.fr)

ou retrouvez les informations sur le site internet  
de la Région Auvergne-Rhône-Alpes :

[ceser.auvergnerhonealpes.fr](http://ceser.auvergnerhonealpes.fr)

## AVIS

Pour faire face à la crise, la Région présente un budget supplémentaire et non pas une décision modificative pour simple ajustement. Il comporte deux éléments :

- des mesures d'urgence validées en crédits de paiement financés à la faveur d'une épargne consolidée et d'importants concours extérieurs ;
- une enveloppe de 240 M€ d'autorisations de programme pour engager un plan de relance pluriannuel d'1 milliard d'euros.

Le CESER appelle de ses vœux une concertation de qualité entre partenaires publics et avec l'assemblée représentant la société civile pour construire des outils de programmation capables de répondre aux besoins des citoyens fragilisés par la crise.

[BUDGET REGIONAL](#) | [FINANCES LOCALES](#) | [CRISE ECONOMIQUE](#) | [PLAN DE RELANCE](#) | [CRISE SANITAIRE COVID-19](#) | [REGION AUVERGNE-RHONE-ALPES](#)

Crédits photos : 123 rf

[ceser.auvergnerhonealpes.fr](http://ceser.auvergnerhonealpes.fr)



### **CESER AUVERGNE - RHONE-ALPES / LYON**

8 rue Paul Montrochet – CS 90051 – 69285 Lyon cedex 02  
T. 04 26 73 49 73 – F. 04 26 73 51 98

### **CESER AUVERGNE - RHONE-ALPES / CLERMONT-FERRAND**

59 Bd Léon Jouhaux – CS 90706 – 63050 Clermont-Ferrand Cedex 2  
T. 04.73.29.45.29 – F. 04.73.29.45.20